



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 24 Octobre 2023
DELIBERATION N° 2023-55**

OBJET : Programme ACTEE – Validation dépassement de plafond.

L'an deux mille vingt-trois, le 24 du mois d'Octobre, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 12 Octobre 2023, s'est réuni à 11 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC			X à M. Aimé CAVAILLE
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE		X	
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES		X	
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX		X	
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X	X	
André MEREL	ANDUZE			X à M. Jack VERRIEZ
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		17	8	2

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 27
Nombre de Membres présents	: 17
Nombre de votes exprimés	: 19

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Le programme ACTEE 2 porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) apporte un financement aux collectivités pour déployer un réseau d'économies de flux, pour accompagner la réalisation d'études technico-économiques. Il vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions et planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Le Territoire d'Energie Gard-SMEG perçoit les fonds de la FNCCR issus des programmes ACTEE 2 - MERISIER et SEQUOIA 3, à charge pour ce dernier d'en reverser une partie aux communes concernées.

Compte-tenu du nombre de communes susceptibles de réaliser des audits énergétiques, le Territoire d'Energie GARD-SMEG a validé par délibération n° 2023-33 en date du 28/06/2023, le reversement aux communes du coût de l'audit plafonné à 50% dans la limite de 3 500 €, soit une aide maximale de 1 750 €.

Dans la délibération précitée, il a été précisé qu'à titre dérogatoire, ce plafond pourra être adapté selon les situations.

Compte-tenu de la complexité de certaines études, 13 audits réalisés dépassent le plafond des 3 500 € et il est proposé, au vu de l'enveloppe disponible, de les déplaçonner :

Communes	Bâtiments concernés	Montant HT de l'Audit	Montant à reverser aux communes
LEZAN	Foyer Communal	3 700,00 €	1 850,00 €
THOIRAS	Bloc Mairie/Logement	3 575,00 €	1 787,50 €
ARPHY	Mairie	3 750,00 €	1 875,00 €
SAZE	Ecole	4 875,00 €	2 437,50 €
VALLABREGUES	Bloc Mairie/Ecole	4 860,00 €	2 430,00 €
ST PONS LA CALM	Ecole	4 640,00 €	2 320,00 €
LE CAILAR	Ecole	5 600,00 €	2 800,00 €
ST QUENTIN LA POTERIE	Ecole	8 050,00 €	4 025,00 €
AVEZE	Bloc Mairie/Ecole	7 160,00 €	3 580,00 €
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Ecole	4 250,00 €	2 125,00 €
ST VICTOR LA COSTE	Ecole	7 500,00 €	3 750,00 €
ARPAILLARGUES	Mairie	4 002,50 €	2 001,25 €
AUBORD	Ecole	4 850,00 €	2 425,00 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le déplaçonnement des études ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal, à procéder à toutes formalités utiles pour la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé CAVAILLE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 24 OCTOBRE 2023 à 11h00
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

5 NIMES

ID : 030-200039543-20231024-2023_55-DE



NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 24 OCTOBRE 2023
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG

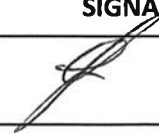

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20231024-2023_55-DE

Berger
Levrault

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Alain FOISSE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSÉ
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	 P.J. VERRIEZ
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	